

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du 24 septembre 2021

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle BARTHOLDI - La City – 2 Rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON CEDEX sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 18h23.

#### Etaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Françoise PRESSE, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE

#### Etaient absents :

M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Loïc ALLAIN, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Yves MAURICE

#### Secrétaire de séance :

Mme Anne BENEDETTO

#### Procurations de vote :

Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, M. Christophe LIME à Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN à M. Christian MAGNIN-FEYSOT

## Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté – Subvention 2021

**Rapporteur** : M. Michel JASSEY, Vice-Président  
**Commission** : Proximité, santé, culture et sport

	Date	Avis
Commission n°7	07/09/2021	Favorable
<b>Bureau Décisionnel</b>	24/09/2021	

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Pôle de Gérontologie Bourgogne et Franche-Comté »	Montant prévu au budget 2021 : 45 000 € Montant de l'opération : 5 000 €

### Résumé :

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de la communauté urbaine Grand Besançon Métropole car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

Le Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne Franche-Comté (PGI) s'inscrit à la fois dans cette démarche et correspond aux attentes du marché de la santé qui est l'un des champs d'actions prioritaires du PGI BFC en charge de l'ensemble des questions sur le vieillissement.

Sur la base des résultats obtenus par le PGI BFC sur l'année 2020, le rapport présente la demande de soutien au programme d'actions 2021 du PGI pour un montant de 5 000 €.

Pour mémoire, ce montant est dégressif depuis 2017, passant de 7 000€ à 5 000€ ces cinq dernières années.

### I. Les origines du Pôle

L'Association Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne Franche-Comté (PGI) dont le siège est à Besançon, est née d'une démarche initiée et officialisée en avril 2009 par l'association Gérontopôle Pierre Pfitzenmeyer et l'Institut Régional du Vieillissement de Franche-Comté.

Il est dédié à l'amélioration de la qualité de vie des seniors, à domicile, en établissement ou en milieu hospitalier et tire sa richesse de la diversité de ses acteurs (établissements sanitaires et médico-sociaux publics et privés, acteurs du maintien à domicile, usagers, universitaires, collectivités, industriels, pôles de compétitivité...), ce qui lui permet de valoriser et d'optimiser des compétences et des expériences multiples.

Il rassemble aujourd'hui près de 58 membres.

### II. Les missions du PGI BFC

Les travaux du PGI s'articulent autour de deux axes forts :

- le développement économique par la valorisation industrielle de la recherche
- le développement et la coordination du réseau des acteurs de la gérontologie, il est à noter que la réflexion éthique est une composante constante et transverse de chacune des actions du PGI :
  - pluridisciplinarité et décloisonnement des prises en charge sanitaires et sociales,
  - sollicitation et écoute de la personne âgée,
  - respect de la citoyenneté de la personne âgée,
  - respect de la confidentialité,
  - égalité de traitement des personnes âgées sur le territoire des deux régions,
  - développement d'une démarche de prévention dans la prise en compte du vieillissement.

L'objectif du PGI n'est pas de réinventer des outils déjà existants mais de renforcer les liens entre les acteurs de la gérontologie et le monde de l'économie et de la recherche.

### III. Bilan du pôle sur le territoire du Grand Besançon

La Présidente du PGI est Madame Françoise Tenenbaum. Ce pôle emploie 9 personnes réparties sur deux sites : Besançon et Dijon.

L'année 2020 du PGI, année marquée par les 10 ans du PGI, correspond en terme de chiffres à : 153 évènements (groupes experts, évènements, interventions), 24 actions conduites, 9 réponses à des appels à projets, 98 partenaires impliqués dans les divers projets sur l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté.

### IV. Programme d'actions 2021

Le programme des actions menées par le PGI sur l'année 2021 figure en annexe 1 de la convention.

### V. Le plan de financement

La demande de financement à Grand Besançon Métropole pour l'année 2021 porte sur 5 000 € sous forme de subvention.

La Ville de Besançon finance également le PGI à hauteur de 5 000 €.

Le plan de financement figure en annexe 2 de la convention.

*Mme Anne VIGNOT, et M. Christian MAGNIN-FEYSOT (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au vote, ni au débat.*

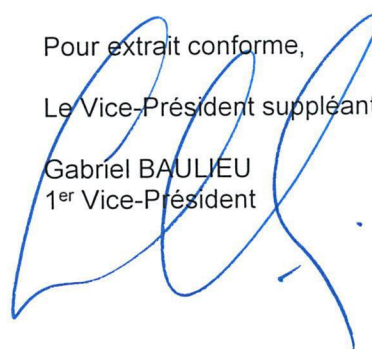
#### **A l'unanimité, le Bureau :**

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 5 000 € au Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne et Franche-Comté,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention jointe et les actes afférents à cette aide.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

## CONVENTION

### Relative au soutien du Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2021

ENTRE

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par son 1er Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, dûment habilité à signer par une délibération du bureau du....., d'une part

Et :

L'Association Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne Franche-Comté (PGI), représentée par sa Présidente, Madame Françoise TENENBAUM, dûment habilitée, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4 relatif au contrôle des structures ayant reçu une subvention par une collectivité,  
Vu la délibération n°... du Conseil de Communauté en date du .....

#### **Exposé des motifs :**

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de la communauté urbaine Grand Besançon Métropole car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire. Le Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne- Franche-Comté (PGI) s'inscrit à la fois dans cette démarche et correspond aux attentes du marché de la santé qui est l'un des champs d'actions prioritaires du PGI en charge de l'ensemble des questions sur le vieillissement.

Le Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté a pour objectif de fédérer les acteurs publics et privés pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et valoriser la gérontologie en contribuant au développement économique et à l'attractivité du territoire. La démarche vise à faire de ce pôle, un pôle d'excellence en matière de gérontologie.

#### **Il est convenu ce qui suit :**

##### **Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien au Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté en 2021 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 5 000 € pour son fonctionnement et sur la base du programme d'actions figurant en annexe 1.

##### **Article 2 - Programme d'actions**

Le Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté s'engage à conduire les diverses actions conformément au programme et au budget prévisionnel de 848 178 € TTC figurant en annexe 1 et 2.

##### **Article 3 – Montant et modalités de versement de la subvention**

Grand Besançon Métropole attribue au bénéficiaire une subvention de 5 000 €, pour un budget prévisionnel global de 848 178 € TTC, pour son fonctionnement et la réalisation des actions décrites en annexe 1.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100%, soit 5 000 € à la signature de la présente convention,

Le Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté s'engage à fournir en fin de programme, en deux exemplaires, un compte rendu financier et un rapport d'activité annuel qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 3 de cette présente convention, conformément à l'article L 1611- 4CGCT et la loi 2009-526 du 12 mai 2009.

#### **Article 4 - Durée et délai de validité**

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2021. Elle prendra effet à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat et cessera au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Le Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

#### **Article 5. Obligations du Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne Franche-Comté**

Le Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté s'engage à transmettre à Grand Besançon Métropole, le compte-rendu financier de réalisation du programme, ainsi que le bilan comptable de l'année, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention.

Le Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de Grand Besançon Métropole au profit d'un autre organisme.

Le Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses des actions mentionnées à l'annexe I à la présente convention.

Le Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de Grand Besançon Métropole lors de ses entretiens avec la presse ou les médias.

Si le Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par Grand Besançon Métropole.

Le Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté s'engage à prendre attache de Grand Besançon Métropole systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) et d'intégrer dans la mesure du possible les demandes de Grand Besançon Métropole dans les modalités pratiques de telles cérémonies, dans le respect de la place et du rôle de chaque financeur public.

#### **Article 6 - Modalités de contrôle**

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

### **Article 7 – Modification et reversement**

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à Grand Besançon Métropole et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle ou des contrôles,
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiés à Grand Besançon Métropole.

### **Article 8 – Résiliation de la convention**

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Grand Besançon Métropole pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne-Franche-Comté a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de Grand Besançon Métropole prévue dans la présente convention.

### **Article 9 - Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

### **Article 10 – Délégation d'attribution**

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le .....

La Présidente du Pôle de Gérontologie et d'Innovation  
Bourgogne-Franche-Comté  
Françoise TENENBAUM

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président de Grand  
Besançon Métropole  
Gabriel BEAULIEU

## **Annexe 1 : Programme d'actions 2021 du PGI**

Le programme de travail 2021 concourt à la finalité du pôle : améliorer la qualité de vie des seniors à domicile ou en établissement. Il se décline en deux axes prioritaires :

**Axe 1 : Favoriser le développement économique, la recherche et l'innovation : anticiper et préparer l'avenir des prises en charge des aînés, réaliser des études hors champ de la recherche, soutenir et appuyer le développement économique dans la région.**

**Axe 2 : développer le transfert de compétences, l'échange de bonnes pratiques et la formation : développer l'ingénierie de formation et les conférences, développer des actions et outils de prévention, développer les relations extérieures et le maillage du territoire.**

### **Un aperçu des actions de 2021 :**

- La création du comité régional silver économie avec l'étape du Tour de France silver économie (France Silver éco – CNSA). C'est l'occasion de mettre en visibilité les spécificités régionales en silver économie, et cette étape sera préparée et animée par un collectif de partenaires alliant usagers, monde économique, professionnels du sanitaire et du médico-social, acteurs institutionnels, etc. dont entre autres, Grand Besançon Métropole et le PMT. Le Tour de France silver économie est coordonné et engagé par le conseil national de la filière, dont le PGI est membre.
- Coordination de la cohorte Fragire : élaboration d'une grille portant sur l'état de santé, ressenti psychologique, environnement et état psychique de la personne âgée. Cohorte en cours pour valider le caractère prédictif de l'entrée en dépendance de la grille.
- Accompagnement de démarches exemplaires d'innovation numérique dans les EHPAD du Doubs : Lab Innov EHPAD, avec, entre autres, 2 EHPAD du territoire de Grand Besançon Métropole.
- Animation de Viva Lab en Bourgogne Franche-Comté : soutien aux porteurs de projets en silver économie candidatant dans la région
- Réalisation d'études sur les interventions non médicamenteuses en EHPAD.
- Evaluation du dispositif régional de sortie d'hospitalisation des retraités
- Evaluation d'un parcours urbain pour seniors
- Participation à NACRE de la CNAV, nouvel accompagnement co-construit des retraites
- Connexions, projet d'inclusion numérique avec et pour les seniors : le PGI propose en partenariat avec des bailleurs sociaux de la région et le groupe La Poste, une action de médiation numérique sur différents territoires (ruraux et urbains visant à court et moyen terme à lutter contre l'isolement des seniors tout en les sensibilisant aux outils numériques)
- Living Lab évaluateur d'INDI, dispositif d'entraide à l'usage numérique : INDI propose l'ouverture d'espaces numériques au sein de quatre délégations APF France handicap de Bourgogne-Franche-Comté, équipés de matériels et logiciels d'accessibilité innovants. Des accompagnateurs/trices numériques, en situation de handicap, y accueillent les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui ont besoin d'aide pour les usages numériques, en vue de développer leur accès aux droits par les démarches en ligne, et de prévenir leur isolement social par l'accessibilité aux offres numériques et aux réseaux sociaux. Le PGI est partenaire de l'action pour l'évaluation interne continue du dispositif.
- Conception et conduite de formations et conférences thématiques par le PGI, dont certaines à la demande de la Maison des seniors de Besançon. Exemple de formation : Prévenir les risques à domicile
- Projet « OMEGAH 2 » : il va permettre d'accompagner les Ehpads avec 11 propositions de modules de prévention déployés et soutenus par des contenus en ligne sur la : nutrition ; motricité ; santé bucco-dentaire ; fonctions cognitives ; activité physique adaptée : escrime et danse ; alternatives non médicamenteuses ; prévention des troubles psycho-comportementaux

; bien-être en Ehpad : prévention de la dépression pour les résidents et soutien éthique et psychologique pour les professionnels. 8 EHPAD du territoire de Grand Besançon Métropole participent au programme en 2021.

- Coordination du programme GEOHDE qui fait suite à l'élaboration d'un référentiel de domicile intelligent et bienveillant pour les seniors dans le but de concevoir un dispositif d'habitat innovant incluant l'implémentation de nouvelles technologies et la dynamique de solidarité intergénérationnelle au service de la qualité de vie dans l'avancée en âge. L'étude PARLE, et le projet d'étude CARAVANE, sont ancrées sur le territoire de Grand Besançon Métropole avec la participation des habitant(e)s et de plusieurs partenaires.

### **Annexe 2 : Plan de financement 2021 du PGI**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT € / TTC</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>848 178</b>
Services extérieurs (achats de prestations d'expertise, communication, locations, charges locatives, entretien, réparations, Charges de personnel	469 319
Autre charge de gestion courante	317 520
Impôts et taxes (impôts et taxe sur rémunération, autres taxes ; IS)	2 800
Dotations aux amortissements	18 321
Achats (fournitures : bureau, non stockables, d'entretien)	7 086
Contributions volontaires en nature	8 570
	24 562

<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT € / TTC</b>
<b>Total RECETTES</b>	<b>848 178</b>
Etat	365 435
Conseil Régional BFC	30 000
Conseil Départemental du Doubs	10 000
Grand Besançon Métropole	5 000
Dijon Métropole	5 000
Ville Besançon	5 000
Ville Dijon	5 000
Organismes sociaux	44 050
Contributions volontaires en nature	24 562
Cotisations	6 000
Autres produits financiers	1 500
Ventes de produits finis	54 500
Report des ressources non utilisées et provisions (raison covid)	234 978



Réserves associatives	57 153
-----------------------	--------

### **Annexe 3 : Indicateurs de suivi 2021**

Le PGI s'engage à collecter et informer le Grand Besançon Métropole sur la base des indicateurs suivants :

- le nombre d'entreprises contactées, visitées ou reçues en réunion présentes sur le territoire de Grand Besançon Métropole ainsi que sur le plan régional, national et international,
- le nombre d'institutions/organismes contactés, visités ou reçus en réunion présentes sur le territoire de Grand Besançon Métropole ainsi que sur le plan régional, national et international,
- le nombre d'entreprises avec lesquelles une action a été engagée sur le territoire de Grand Besançon Métropole ainsi que sur le plan régional, national et international,
- le nombre de réponses aux appels à projet et le nombre d'appels à projets contractualisés,
- le nombre de participation à des salons,
- le nombre d'emplois de la structure, emplois directs nouveaux prévus à 2 ans et les emplois contribuant au projet,
- le nombre d'entreprises ou unités de recherche impliqués dans les montages de projets.

## **Annexe 1 : Programme d'actions 2021 du PGI**

Le programme de travail 2021 concourt à la finalité du pôle : améliorer la qualité de vie des seniors à domicile ou en établissement. Il se décline en deux axes prioritaires :

**Axe 1 : Favoriser le développement économique, la recherche et l'innovation : anticiper et préparer l'avenir des prises en charge des aînés, réaliser des études hors champ de la recherche, soutenir et appuyer le développement économique dans la région.**

**Axe 2 : développer le transfert de compétences, l'échange de bonnes pratiques et la formation : développer l'ingénierie de formation et les conférences, développer des actions et outils de prévention, développer les relations extérieures et le maillage du territoire.**

### **Un aperçu des actions de 2021 :**

- La création du comité régional silver économie avec l'étape du Tour de France silver économie (France Silver éco – CNSA). C'est l'occasion de mettre en visibilité les spécificités régionales en silver économie, et cette étape sera préparée et animée par un collectif de partenaires alliant usagers, monde économique, professionnels du sanitaire et du médico-social, acteurs institutionnels, etc. dont entre autres, Grand Besançon Métropole et le PMT. Le Tour de France silver économie est coordonné et engagé par le conseil national de la filière, dont le PGI est membre.
- Coordination de la cohorte Fragire : élaboration d'une grille portant sur l'état de santé, ressenti psychologique, environnement et état psychique de la personne âgée. Cohorte en cours pour valider le caractère prédictif de l'entrée en dépendance de la grille.
- Accompagnement de démarches exemplaires d'innovation numérique dans les EHPAD du Doubs : Lab Innov EHPAD, avec, entre autres, 2 EHPAD du territoire de Grand Besançon Métropole.
- Animation de Viva Lab en Bourgogne Franche-Comté : soutien aux porteurs de projets en silver économie candidatant dans la région
- Réalisation d'études sur les interventions non médicamenteuses en EHPAD.
- Evaluation du dispositif régional de sortie d'hospitalisation des retraités
- Evaluation d'un parcours urbain pour seniors
- Participation à NACRE de la CNAV, nouvel accompagnement co-construit des retraites
- Connexions, projet d'inclusion numérique avec et pour les seniors : le PGI propose en partenariat avec des bailleurs sociaux de la région et le groupe La Poste, une action de médiation numérique sur différents territoires (ruraux et urbains visant à court et moyen terme à lutter contre l'isolement des seniors tout en les sensibilisant aux outils numériques)
- Living Lab évaluateur d'INDI, dispositif d'entraide à l'usage numérique : INDI propose l'ouverture d'espaces numériques au sein de quatre délégations APF France handicap de Bourgogne-Franche-Comté, équipés de matériels et logiciels d'accessibilité innovants. Des accompagnateurs/trices numériques, en situation de handicap, y accueillent les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui ont besoin d'aide pour les usages numériques, en vue de développer leur accès aux droits par les démarches en ligne, et de prévenir leur isolement social par l'accessibilité aux offres numériques et aux réseaux sociaux. Le PGI est partenaire de l'action pour l'évaluation interne continue du dispositif.
- Conception et conduite de formations et conférences thématiques par le PGI, dont certaines à la demande de la Maison des seniors de Besançon. Exemple de formation : Prévenir les risques à domicile
- Projet « OMEGAH 2 » : il va permettre d'accompagner les Ehpads avec 11 propositions de modules de prévention déployés et soutenus par des contenus en ligne sur la : nutrition ; motricité ; santé bucco-dentaire ; fonctions cognitives ; activité physique adaptée : escrime et danse ; alternatives non médicamenteuses ; prévention des troubles psycho-comportementaux ; bien-être en Ehpads : prévention de la dépression pour les résidents et soutien éthique et psychologique pour les professionnels. 8 EHPAD du territoire de Grand Besançon Métropole participent au programme en 2021.

- Coordination du programme GEOHDE qui fait suite à l'élaboration d'un référentiel de domicile intelligent et bienveillant pour les seniors dans le but de concevoir un dispositif d'habitat innovant incluant l'implémentation de nouvelles technologies et la dynamique de solidarité intergénérationnelle au service de la qualité de vie dans l'avancée en âge. L'étude PARLE, et le projet d'étude CARAVANE, sont ancrées sur le territoire de Grand Besançon Métropole avec la participation des habitant(e)s et de plusieurs partenaires.

**Annexe 2 : Plan de financement 2021 du PGI**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT € / TTC</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>848 178</b>
Services extérieurs (achats de prestations d'expertise, communication, locations, charges locatives, entretien, réparations, Charges de personnel	469 319
Autre charge de gestion courante	317 520
Impôts et taxes (impôts et taxe sur rémunération, autres taxes ; IS)	2 800
Dotations aux amortissements	18 321
Achats (fournitures : bureau, non stockables, .d'entretien)	7 086
Contributions volontaires en nature	8 570
	24 562

<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT € / TTC</b>
<b>Total RECETTES</b>	<b>848 178</b>
Etat	365 435
Conseil Régional BFC	30 000
Conseil Départemental du Doubs	10 000
Grand Besançon Métropole	5 000
Dijon Métropole	5 000
Ville Besançon	5 000
Ville Dijon	5 000
Organismes sociaux	44 050
Contributions volontaires en nature	24 562
Cotisations	6 000
Autres produits financiers	1 500
Ventes de produits finis	54 500
Report des ressources non utilisées et provisions (raison covid)	234 978
Réserves associatives	57 153

### **Annexe 3 : Indicateurs de suivi 2021**

Le PGI s'engage à collecter et informer le Grand Besançon Métropole sur la base des indicateurs suivants :

- le nombre d'entreprises contactées, visitées ou reçues en réunion présentes sur le territoire de Grand Besançon Métropole ainsi que sur le plan régional, national et international,
- le nombre d'institutions/organismes contactés, visités ou reçus en réunion présentes sur le territoire de Grand Besançon Métropole ainsi que sur le plan régional, national et international,
- le nombre d'entreprises avec lesquelles une action a été engagée sur le territoire de Grand Besançon Métropole ainsi que sur le plan régional, national et international,
- le nombre de réponses aux appels à projet et le nombre d'appels à projets contractualisés,
- le nombre de participation à des salons,
- le nombre d'emplois de la structure, emplois directs nouveaux prévus à 2 ans et les emplois contribuant au projet,
- le nombre d'entreprises ou unités de recherche impliqués dans les montages de projets.